

Construction de la minicentrale de la 11^e Chute

Des mesures préventives sont mises en place en raison des précipitations abondantes

Notre-Dame-de-Lorette, 21 octobre 2016, En raison des précipitations abondantes des derniers jours sur le bassin versant de la rivière Mistassini et des prévisions météorologiques laissant entrevoir des quantités supplémentaires de pluie au cours du week-end, Énergie Hydroélectrique Mistassini (EHM), responsable de la construction de la minicentrale hydroélectrique sur le site de la 11^e Chute, a prévu la mise en place de mesures dans un but préventif. Celles-ci consistent essentiellement à procéder au nettoyage des secteurs où se déroulent des travaux et à protéger certains équipements ayant une grande valeur. Ces opérations ont débuté au cours des dernières heures, en étroite collaboration avec les entreprises présentes au chantier.

L'équipe d'EHM est à pied-d'œuvre et surveille la situation d'heure en heure par l'entremise des mesures hydrologiques à sa disposition, dont celles provenant de la station du Centre d'expertise hydrique du Québec située en aval, à proximité de Dolbeau-Mistassini. Selon le dernier relevé, émis en début d'après-midi, les prévisions des 72 prochaines heures permettent d'envisager la possibilité que la crue soit entièrement évacuée par le bras est et ce, sans impact sur les structures temporaires et sites de travaux.

Cependant, si les précipitations s'avèrent plus importantes qu'anticipées par les services météorologiques, EHM pourrait devoir initier d'autres mesures visant d'une part, à limiter les impacts d'une augmentation significative du niveau de l'eau sur les terrains et propriétés situées en amont et d'autre part, à assurer la protection des différentes infrastructures en construction. Ces mesures consisteraient notamment à permettre l'évacuation de manière contrôlée d'une partie des eaux par le bras ouest. Cette façon de procéder limiterait la hausse du niveau de l'eau en amont et dans le secteur de la centrale.

EHM a transmis les informations pertinentes aux propriétaires riverains susceptibles d'être affectés par cette hausse marquée du niveau de la rivière et a établi avec eux, ainsi qu'avec l'ensemble des parties intéressées, un canal de communication visant à les informer de toute évolution significative de la situation. EHM tiendra également l'ensemble des médias informés

par voie de communiqué de presse. Pour le moment, aucun autre commentaire ne sera formulé par EHM ou les entreprises engagées dans la mise en place de ces mesures préventives.

EHM profite de l'occasion pour rappeler que les accès aux différents sites des travaux sont protégés et strictement réservés aux membres du personnel autorisé. La collaboration de la population est sollicitée quant au respect des règles en vigueur pour assurer la sécurité de chacun.

Énergie Hydroélectrique Mistassini (EHM) est une société en commandite créée en mars 2011. Ses commanditaires sont Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (45 %), la MRC du Domaine-du-Roy (22,5 %), la MRC de Maria-Chapdelaine (22,5 %) et les municipalités de Girardville (5 %) et de Notre-Dame-de-Lorette (5 %). Sa mission est d'assurer les phases de construction et d'exploitation du projet de minicentrale hydroélectrique de 18,3 MW sur le site de la Onzième Chute de la rivière Mistassini.

-30-

Source : Alexandre Gauthier
Cellulaire : 418-637-0530
Courriel : alexandre.gauthier@dpisec.ca